



Dette de 264 euros réclamée par huissier

Par **pascal30**, le **01/09/2014 à 19:41**

J'ai effectué un achat de 500 euros payable en 4 mensualités auprès de Cdiscount.rnJ'ai envoyé un cheque de 264 euros a l'ordre de Cdiscount,cheque qui n'a pas été encaissé .rnAu bout de 6 mois,j'ai fait opposition a ce cheque car aucune nouvelle de Cdiscount.rnMaintenant,un huissier mandaté par Cdiscount me réclame cette somme par mail,aucun courrier recommandé avec AR.rnJ'aimerais savoir quels sont les risques encourus si je n'acquiesce pas cette dette auprès de l'huissier.rnMerci d'avance.rnPascal

Par **aguesseau**, le **01/09/2014 à 20:36**

bjr,rnen principe vous ne pouviez pas faire opposition au paiement du chèque, l'opposition est réservée en cas de perte ou de vol de chèque.rnquel motif avez-vous donné à votre banque pour cette opposition ?rnun chèque est valable 1 an et 8 jours donc Cdiscount disposait de cette durée pour encaisser le chèque.rnMaintenant libre à vous de ne pas tenir compte de la demande l'huissier qui agit à titre amiable comme une société de recouvrement.rnil est possible que le créancier demande à un juge de rendre une ordonnance d'injonction de payer.rncdt

Par **pat76**, le **04/09/2014 à 16:01**

BonjourrrnrnL'huissier est de votre département?

Par **pascal30**, le **05/09/2014** à **08:15**

Bonjour Pat 76.
Non, l'huissier est a Nantes et j'habite Nimes dans le Gard.
Merci
Pascal